

Conseil Supérieur des Programmes
Monsieur le Président
Mark Sherringham
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Paris, le 30 juin 2023

Objet : URGENT - programme « Éducation à la sexualité »

Cher Monsieur le Président, Cher Mark Sherringham,

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé à la presse, le 28 juin, avoir saisi le Conseil Supérieur des Programmes que vous présidez, pour l'élaboration d'un programme d'« enseignement à la sexualité » par niveau.

Cette annonce rappelle que les séances, au nombre de trois par an, imposées dès la primaire à tous les élèves, sont **réalisées sans aucun cadre académique** depuis des années, avec une accélération sans précédent des interventions depuis 2 ans.

Les circulaires publiées pour limiter les risques ne sont pas respectées, s'agissant :

- des précautions à prendre sur les contenus,
- de la présence d'au moins 2 intervenants, dont un personnel éducatif de l'établissement,
- de la formation des intervenants sur le développement et la protection de l'enfant,
- de la co-construction et de l'obligation d'information des parents au préalable,
- des associations extérieures qui dispensent un contenu idéologique, etc.

Il est important de porter à votre connaissance les éléments factuels qui suivent et de vous informer que de nombreuses dérives ont été observées sur tout le territoire.

Au motif de cette soi-disant « éducation à la sexualité », des élèves ont été soumis à des contenus à caractère sexuel par une autorité, sans pouvoir s'y soustraire, c'est-à-dire sans pouvoir consentir.

Au niveau symbolique, la mise en œuvre actuelle de ces séances est une démonstration de ce qu'il ne faut surtout pas faire. Le mode opératoire est contraire aux principes de prévention qu'il convient justement de faire intégrer aux enfants. J'y reviendrai.

Mais surtout, certaines de ces séances constituent une effraction. OUI, une effraction !

Un cambriolage du « moi » intérieur. Une violation intimement ressentie. Un viol psychique.

Le traumatisme qui s'installe chez l'enfant prend la forme de la sidération, du sentiment d'être sali, d'une perte de confiance, de repères battus en brèche, de peur panique, etc.

Les conséquences se manifestent rapidement : mutisme, ou au contraire, logorrhée, dégoût de son corps, pleurs incontrôlés, énurésie, phobie scolaire, tristesse...

Les victimes sont des enfants à l'âge de l'innocence, scolarisés pour apprendre des savoirs académiques et non pour subir un viol psychique.

Concrètement, les enfants sont placés sous emprise de l'institution scolaire et se voient déverser des contenus inadaptés, établis par des associations idéologiques et diffusés par l'OMS dans ce document : [Standards européens pour l'éducation à la sexualité](#).

Il est troublant que Pap Ndiaye sollicite le Conseil Supérieur des Programmes pour mettre en place ce que l'OMS appelle de ses vœux depuis 2013...

Faire de la sexualité un enseignement à part entière et prévoir des examens d'évaluation des élèves !

*« L'éducation sexuelle n'est pratiquement jamais une branche d'examen, même si certains de ces éléments devraient ou pourraient l'être dès lors qu'ils sont traités dans le cadre de branches obligatoires comme la biologie. **Pour être suffisamment valorisée, l'éducation sexuelle devrait devenir une branche d'examen.** » page 16*

*« **L'éducation sexuelle doit être participative.** Les jeunes ne doivent pas être des récepteurs passifs, mais doivent au contraire **jouer un rôle actif dans l'organisation, le déroulement et l'évaluation de l'éducation sexuelle.** C'est le seul moyen de garantir que l'éducation sexuelle soit axée sur les besoins et les intérêts, et ne suive pas simplement un programme préétabli ou un agenda défini par l'enseignant/éducateur. » page 29 - 6.1 Dispenser l'éducation sexuelle - cadre général et exigences de base*

Il convient de porter à votre connaissance que ces standards ont été établis au départ par un groupe de travail dont 15 des 16 membres ont des liens avérés avec des associations militantes et lobbyistes actives des droits LGBTQI+. À l'évidence, la vigilance qui doit s'opérer pour constituer un groupe de travail d'experts sans conflit d'intérêt n'a pas été suivie.

Voyez-vous, Monsieur le Président, je crains que l'on vous fasse endosser le mauvais rôle, celui du petit soldat de l'OMS affecté à la déconstruction organisée de l'innocence et à l'effraction du développement de l'enfant.

Les risques sont réels. Une multitude de signalements nous sont parvenus.

Plusieurs courriers ont été adressés au ministre de l'Éducation nationale, avec l'exposé de faits graves qui se sont déroulés dans des écoles. Pap Ndiaye est resté sourd à nos alertes sur ces faits pourtant irréfutables. Il n'y a eu aucune réponse officielle, mais des intimidations ont été faites auprès des parents ayant alerté.

SOS Éducation prépare une note de synthèse sur les dangers de l'éducation à la sexualité pour les enfants. Nous avons rassemblé un comité d'experts émérites, composé de médecins, pédopsychiatres et psychologues, tous spécialistes de la protection de l'enfance.

Il est probable que la saisine du ministre soit un moyen de vous repasser la « patate chaude » et, par la même occasion, de transférer la responsabilité des dérives à venir sur votre institution.

Il faudra bien trouver quelqu'un pour assumer les enfances sacrifiées...

Vous pouvez mettre fin à cette mascarade éducative. Pour cela, il est primordial de vous informer auprès d'associations indépendantes, neutres et sans conflit d'intérêt.

SOS Éducation est une de ces associations. Je vous propose de nous rencontrer afin de vous transmettre toutes les données que nous avons pu rassembler sur ce sujet.

Le comité d'experts constitué par SOS Éducation sur le développement psychoaffectif de l'enfant sera également mis à votre disposition pour vous fournir toutes les bases scientifiques permettant de distinguer les bonnes pratiques en la matière et de connaître les risques de la transmission de contenu à caractère sexuel, en fonction de l'âge.

Si l'objectif est la prévention, alors 6 principes simples sont à enseigner aux enfants et à faire respecter scrupuleusement dans l'institution scolaire :

- La sexualité est interdite entre un adulte et un enfant,
- La sexualité est interdite entre des personnes de la même famille,
- La sexualité sans consentement est un délit puni par la loi,
- La sexualité relève de l'intime, chacun a son rythme,
- La sexualité, c'est en privé ; en public, c'est un délit,
- La majorité sexuelle (aptitude à consentir) est fixée en France à 15 ans.

Ce cadre législatif, rappelé en des termes et moyens éducatifs appropriés à l'âge, vise en premier lieu à protéger les enfants des risques d'abus sur eux-mêmes, par des mineurs et par des adultes. 10 % des enfants sont abusés sexuellement, soit 2 à 3 élèves par classe.

Si par contre, l'enjeu est de suivre les préconisations de l'OMS, alors l'éducation à la sexualité est une succession d'injonctions contradictoires à ces principes.

Selon les standards éducatifs de l'OMS, l'enfant est :

- un sujet sexualisé à éduquer,
- destinataire de contenus éducatifs à caractère sexuel,
- par un adulte ayant autorité sur lui,
- sans avoir consenti,
- obligé d'y assister et de prendre part,
- en public et ne pouvant s'y soustraire,

Il s'agit d'immerger l'enfant dans la sexualité adulte par effraction de son intimité psychique.

Les standards de l'OMS, adoptés par la France, ont dévoyé l'intention préventive des séances mises en place dans notre pays dans les années 2000.

L'opinion publique, les parents, les professeurs et le personnel de santé étaient favorables à cette sensibilisation puisqu'il s'agissait de protéger les enfants des abus sexuels et d'informer les adolescents des risques de MST, du sida, de grossesse, etc.

L'OMS a réfuté les programmes de prévention considérant qu'ils donnaient une vision négative de la sexualité. **Depuis, l'OMS fait l'apologie du plaisir sexuel et met au second plan la prévention.**

- Et le plaisir sexuel, c'est dès la naissance. L'éducation à la sexualité commence au berceau.
- Le crédo de l'OMS est simple : le sexe, c'est du plaisir et le plaisir, c'est bon pour la santé.
- Pour l'OMS, le citoyen du futur est un humain augmenté qui jouit !

Le lien entre dogme du plaisir et consommation addictive n'est pas fortuit.

Monsieur le Président, cette éducation sexuelle fondée sur le plaisir, sur laquelle le ministre de l'Éducation nationale vous somme d'apposer le sceau du Conseil Supérieur des Programmes, **est contraire** :

- **à l'intérêt de l'enfant,**
- **à la prévention contre les abus sexuels,**
- **au respect des principes les plus élémentaires du consentement.**

Trois préoccupations pourtant primordiales. Elles devraient diriger votre action d'élaboration du corpus pédagogique à déployer de l'école primaire au lycée.

C'est bien la prévention qu'il vous appartient de réhabiliter d'urgence.

L'apologie du plaisir sexuel n'a pas à être institutionnalisée dans l'École.

Les standards de l'OMS ont déjà suffisamment infiltré les administrations. Ils sont notamment la référence du site officiel « onsexprime.fr » de Santé Publique France, accrédité du logo de la République française et recommandé par Éduscol. L'Éducation nationale a participé à la rédaction des textes de ce site.

La saisine de Pap Ndiaye vous invite à vous y référer. Permettez-nous de vous dire que le site « onsexprime.fr » **n'est pas un modèle à suivre** si votre objectif est de préserver le développement psychoaffectif de l'enfant. En accès libre, les supports, textes et visuels se caractérisent [par un langage direct et cru](#).

Le principe idéologique sous-jacent est celui prôné par l'OMS, d'une sexualité infantile source de plaisir à valoriser et à stimuler. L'enfant est sexualisé dès le plus jeune âge, et ces gestes sont interprétés comme des pulsions sexuelles.

L'enfant est présenté comme sujet et objet de désir sexuel.

Selon ces préceptes idéologiques, qu'aucune donnée scientifique ne confirme, l'enfant serait capable de consentir dès 4 ans.

Vous trouverez ci-dessous un extrait de la matrice pour le groupe d'âge 0-4 ans des standards de l'OMS pour l'éducation à la sexualité en Europe.

Sexualité	<p>le plaisir et la satisfaction liés au toucher de son propre corps, la masturbation infantine précoce</p> <p>la découverte de son propre corps et de ses parties génitales</p> <p>le fait que le plaisir lié au contact physique est un aspect normal de la vie de chacun</p> <p>la tendresse et le contact physique comme une expression de l'amour et de l'affection</p>	<p>devenir conscient de son identité sexuelle</p> <p>parler des sensations (dés)agréables dans son propre corps</p> <p>exprimer ses propres besoins, désirs et limites, par exemple en «jouant au docteur»</p>	<p>une attitude positive vis-à-vis de son corps et de toutes ses fonctions = image positive de son corps</p> <p>le respect des autres</p> <p><i>une curiosité pour son corps et le corps des autres</i></p>
-----------	--	--	---

<p>Emotions</p>	<p>les différents types d'amour les sensations/sentiments «oui» et «non»</p> <p><i>le langage des sentiments</i> <i>le sentiment du besoin de vie privée</i></p>	<p>sentir et montrer de l'empathie dire oui/non</p> <p>exprimer et communiquer ses propres émotions, désirs et besoins</p> <p><i>exprimer son propre besoin de vie privée</i></p>	<p>la compréhension de la diversité d'expression des émotions</p> <p>un sentiment positif envers le fait d'être une fille ou un garçon</p> <p>l'opinion qu'il est juste d'exprimer et expérimenter ses émotions</p> <p><i>une attitude positive envers différentes émotions dans diverses circonstances</i></p>
-----------------	---	--	--

L'explicitation du plaisir au nouveau-né, l'éducation à la reconnaissance et à la recherche du plaisir par le toucher sur soi et sur les autres émanent des **travaux d'Alfred Kinsey**. Lequel, avec d'autres pseudoscientifiques, a cherché à **déculpabiliser les adultes de pratiques clairement pédophiles**. Il est essentiel de le rappeler !

Ces travaux sur la sexualisation des enfants vont de pair avec la déresponsabilisation des adultes pédophiles. Pour Kinsey et ses acolytes, le petit enfant a des désirs qu'il assume et assouvit en se masturbant. Selon ce principe, il est capable de consentir quel que soit l'âge.

Maurice Berger, médecin, pédopsychiatre et sommité française de la protection de l'enfance, explique parfaitement cette manipulation intellectuelle autant que sémantique :

*« **Un autre enjeu est plus sournois** dans cet éveil précoce à la sexualité. Dans les textes définissant les droits sexuels et les Standards, qui sont cités sur les sites conseillés par les ministères, il est introduit de **manière insidieuse** l'idée que la sexualité des enfants peut être volontaire, de leur fait, et qu'il n'y a rien à reprocher à une activité sexuelle impliquant un enfant s'il est **consentant** ». Un flou volontaire est entretenu en permanence dans ces textes grâce aux termes : **« en tenant compte des capacités évolutives de l'enfant »**, apparemment issus d'un rapport de l'UNICEF qui n'évoque pourtant le domaine de la sexualité qu'en termes de protection. » Maurice Berger*

C'est donc bien un dogme pédophile que l'éducation à la sexualité-plaisir transmet aux enfants. C'est d'ailleurs l'argument que les agresseurs sexuels revendiquent pour leur défense : « Il ou elle m'a dit que cela lui faisait plaisir, qu'il ou elle voulait que je lui apprenne... ».

Les standards de l'OMS intègrent cette capacité à consentir de l'enfant dès 6 ans.

*« Les bonnes et mauvaises expériences de son corps/qu'est ce qui provoque un bon ressenti/sensation ? (écouter son corps) **le droit de refuser si l'expérience ou le ressenti n'est pas plaisant**. » page 41 - tableau du groupe 4-6 ans - domaine informer, informer l'enfant sur sexualité, santé et bien-être.*

Mais ce n'est pas tout. Ce programme de sexualisation infantile perturbe le développement psychoaffectif de l'enfant en empêchant les mécanismes d'inhibition de se mettre en place.

Entre 5 et 10 ans, l'enfant est dans une phase fondamentale, dite de latence, pendant laquelle il élabore son aptitude à se réfréner, à inhiber ses pulsions, et se consacre aux apprentissages. « Un homme ça s'empêche » disait Camus. Et s'empêcher, ça s'apprend.

Pendant cette phase, le programme auquel le ministre de l'Éducation nationale invite le Conseil Supérieur des Programmes à se référer conduit l'enfant à une **dissonance cognitive traumatique : l'excitation percute l'élaboration d'inhibition**.

Cette plongée dans la sexualité adulte est violente et inadaptée. Permettez-moi un parallèle.

Il fut un temps où pour apprendre à nager, certains professeurs, mal inspirés, jetaient les enfants à l'eau. **L'argument était que le bébé naît nageur**. Et donc, poussé à l'eau, naturellement, il saurait nager !

C'est exactement ce qu'il se passe avec cette pseudo-éducation à la sexualité fondée sur le principe que **le bébé naît sexualisé et apte à se donner et à recevoir du plaisir**.

À la nuance près que la natation est une discipline officielle.

Vous mesurez, j'imagine, les risques de faire, avec l'aval de votre institution, de l'éducation à la sexualité une discipline officielle à enseigner à la manière de la natation.

Les enfants reçoivent « en pleine figure » le détail de pratiques sexuelles, abstraites pour eux. Ils sont immergés de force dans une sexualité adulte, qui ne les concerne pas et qui n'a rien à voir avec leurs propres pulsions.

Les enfants, aussi durement confrontés, n'ont pas d'autre choix que l'enfouissement traumatique ou l'expérimentation. Ce mécanisme est bien connu chez les consommateurs de pornographie. Les contenus à caractère sexuel/pornographique présentés dans le cadre scolaire produisent le même effet.

À la différence que le rôle de l'École est non pas de traumatiser ou d'exciter, mais bien d'instruire !

C'est le contrat moral passé avec les parents. Ils sont les premiers concernés et ils ne sont pas d'accord avec ce changement de cap : passer de la prévention à la sexualisation.

Ils confient leurs enfants à l'École pour qu'ils apprennent des savoirs académiques... Et ils les récupèrent profondément choqués, dans un état de profond mal-être.

Cette interférence dans la sphère éducative parentale, qui impacte la santé de l'enfant, crée une rupture de confiance entre l'école et la famille.

D'ailleurs, le personnel éducatif a beaucoup de mal à trouver les arguments pour justifier auprès des parents qu'un intervenant a :

- expliqué à une classe de primaire (8 - 10 ans) le plaisir de la masturbation, la fellation, la sodomie, le cunnilingus...
- supprimé la récréation, car le groupe des filles n'osait pas poser de questions, alors que la participation est obligatoire,
- imposé au collègue la pose d'un préservatif sur un sexe factice devant toute la classe,
- empêché une élève, abusée enfant, de sortir avant qu'elle ait réalisé l'« exercice ».

Généralement, l'établissement scolaire adopte deux attitudes simultanément :

1. la stratégie du « pas de vague » qui consiste à minimiser les conséquences traumatiques sur les enfants et à ne surtout pas ébruiter ce qui a été dit,
2. il se cache derrière les programmes imposés par le ministre de l'Éducation nationale avec la formule célèbre « C'est pas nous, c'est dans le programme ! »

Mais voilà, Monsieur le Président du Conseil Supérieur des Programmes, demain, « la faute au programme », ce sera vous. C'est pourquoi votre mission est si importante.

Il faut réparer l'erreur originelle de ce marasme.

L'enfant n'a pas à être sexualisé. Ni à l'École ni ailleurs. ÉVIDEMMENT !

Il vous appartient, Monsieur le Président :

- de rappeler ce qui relève de l'instruction et ce qui est du registre de l'éducation,
- de distinguer un enseignement académique d'un discours idéologique.

Le Conseil Supérieur des Programmes statue sur l'élaboration pédagogique des enseignements académiques dont la valeur professorale est certifiée par un concours : CAPES ou agrégation.

L'éducation sexuelle sera-t-elle bientôt une matière académique au même titre que les mathématiques et le français ? Ce point mérite d'être précisé.

Les parents, le personnel de l'Éducation nationale et les équipes de santé scolaire attendent une réponse claire concernant le périmètre dévolu à l'École.

De nombreux professionnels de l'enfance, spécialistes du développement, référents des affaires d'abus sexuels, professeurs émérites de la protection des enfants et des adolescents, alertent depuis 2017. **Ils n'ont pas été entendus.** Ne faisons pas deux fois la même erreur.

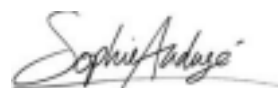
Je réitère ma proposition. Notre comité d'experts se tient à votre disposition pour vous exposer les données scientifiques du développement psychoaffectif afin de mener votre mission à bien, en pleine conscience des besoins et des risques pour les enfants.

Il vous appartient de veiller à protéger dans l'école, les élèves, de l'hypersexualisation actuelle de la société, et ce, bien que des institutions internationales s'en fassent le funeste relais.

Il est essentiel de permettre aux enfants de grandir et de se développer de manière harmonieuse, à leur propre rythme. L'école doit rester un sanctuaire qui préserve cela.

Espérant que vous saisissez cette invitation à coopérer dans l'intérêt supérieur des enfants, nous vous prions de croire, cher Monsieur le Président, cher Monsieur Mark Sherringham, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Sophie Audugé



Déléguée générale de SOS Éducation